



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN LE 25 JUILLET 2024 À 19 H 30. FORMANT QUORUM
SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie

Monsieur Yvon Gauthier
Madame Huguette Tremblay

Sont absents les conseillers :

Madame Laurence Martel

Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier.

2024/07-24

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Tel que prévu par la Loi, l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil.

2024/07-25

ORDRE DU JOUR

Le président fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

2024/07-26

**OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - RÉHABILITATION
D'UNE DIGUE AU CAMPING**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour une étude géotechnique pour la réhabilitation d'une digue au camping;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue de LER inc. et que celle-ci est conforme;

IL EST PROPOSÉ par Gilbert Dupont et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la soumission de LER inc. au montant de 22 248,38 \$ (taxes incluses) soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme. Payé avec le fonds de roulement.

2024/07-27

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président répond aux questions du public.



No de résolution
ou annotation

2024/07-28

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 h 39.

Raymond Lavoie
Maire

Steve Berthiaume
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.